

La préfecture demande 13 000 euros au festival No Logo pour la sécurité

Sécurité. Douche froide pour les organisateurs du festival No Logo. La préfecture leur demande de payer plus de 13 000 euros de frais de gendarmerie, une somme qu'ils jugent très élevée. Une réunion est prévue jeudi.

En langage préfectoral, on appelle cela une convention, voire « une proposition ».

C'est pourtant bien une injonction de payer que la société Médiacom Tour, organisatrice du festival No Logo de Fraisans, vient de recevoir. Une facture de 13 000 euros, pour payer les services de gendarmerie autour des Forges. Une tuile pour Florent Sanseigne et Michel Jovanovic, les co-organisateurs.

La raison ? La préfecture veut imposer plus de gendarmes. L'année dernière, ils étaient 4. Cette année, ils seront 20. Et cette fois, le service obligatoire est très onéreux. « C'est brutal. Nous demandons des gendarmes, mais nous aimerions que le prix soit progres-

sif », regrette Michel Jovanovic. Surtout que les budgets sont déjà bouclés.

Pourtant, ils ont tenté le dialogue avec le principal intéressé, le préfet du Jura, Jacques Quastana.

« Nous l'avons sollicité officiellement, mais il ne veut pas nous recevoir. Nous n'avons eu que le sous-préfet de Dole », explique Michel Jovanovic.

Ils assurent « préférer la discussion. On ne veut pas rentrer dans le conflit. Mais là, ce n'est pas raisonnable », s'indigne Florent Sanseigne.

L'édition du No Logo 2015 compromise ?

Une situation qu'ils trouvent ubuesque, et qui risque d'impacter les futures éditions. Surtout que le No Logo ne dispose d'aucune aide, publique ou privée.

Pourtant, le concept semble avoir séduit les Fraisans. « On avait fait une enquête d'opinion, on s'est rendu compte que 80 % des habitants étaient favorables à une deuxième édition. »

À tel point que le maire de Fraisans, Christian Girod, s'alarme de cette situation.

« Le prix proposé est deux fois trop cher. En plus, j'ai peur que mettre beaucoup de gendarmes génère un effet inverse, c'est-à-dire plus d'incidents créés que réso-



■ Michel Jovanovic et Florent Sanseigne, les co-organisateurs du festival.

Photo Philippe Trias

lus. »

« C'est un festival qui apporte des retombées économiques ici. On essaie de faire travailler les producteurs locaux », renchérit Florent Sanseigne.

La dernière réunion est prévue le 31 juillet. Avec le préfet cette fois ? ■

Hugo Puffeney

No Logo

La première édition du festival de musique No Logo avait attiré 18 000 personnes sur deux jours les 14 et 15 août l'année dernière à Fraisans, avec la présence de 14 artistes. Le festival a lieu cette année sur trois jours du 13 au 15 août, 30 000 personnes sont attendues, qui verront 21 artistes sur scène.

La préfecture assure que la procédure est normale

Le directeur de cabinet du préfet, Thierry Humbert, assure que le prix de 13 000 euros est « une proposition. Elle ne fait que répondre à une loi qui indique que lorsque l'intervention des gendarmes sort de son champ normal, il faut faire payer les organisateurs ».

Et il assure que la facture ne porte pas sur tout le personnel mobilisé.

« La convention porte sur 20 gendarmes. Mais au total, 50 gendarmes seront mobilisés, de 9 heures à 3 heures du matin. On ne fait payer que la vingtaine de gendarmes présents en permanence. »

Si le préfet, signataire de la con-

vention, ne s'est pas déplacé, c'est avant tout pour un problème de technicité. « Il est logique que le préfet ne se déplace pas partout. »

Et le public du festival, supposé fan de reggae, n'a-t-il pas influencé la décision ?

« Non, comme toutes les manifestations à caractère musical, on sait que le public est composé d'une population jeune. Le festival No Logo n'a pas de caractéristiques particulières. »

Enfin, il ne doute pas qu'une troisième édition aura lieu. « La part des 13 000 euros dans le budget ne doit pas être significative. De toute façon, la sécurité n'a pas de prix, mais elle a un coût. »

Repères



13 082,04

En euros, le montant que les organisateurs sont censés payer.

50

Le nombre d'agents de sécurité déjà mobilisés pour le festival (coût : 50 000 €).

3

Le nombre de jours de concert, de 15 heures à 3 heures du matin.

10 000

Le nombre d'entrées attendu chaque soir. C'est un peu plus que l'année dernière, car de l'espace supplémentaire a été dégagé.

Les infractions graves de la semaine

Produits stupéfiants

Le 23 juillet à 22 h 15 à Saint-Claude sur la RD436, la brigade motorisée a appréhendé un conducteur qui circulait en ayant fait usage de stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique. Son permis a été retenu.

Défaut de permis

Le 19 juillet à 17 h 50 à Lavancia-Epercy, la brigade motorisée de Saint-Claude a appréhendé un automobiliste qui circulait sans permis de conduire à la vitesse de 120 km/h au lieu des 90 km/h autorisés.

Il a de plus franchi la ligne continue afin d'effectuer un dépassement avant de refuser d'obtempérer à la sommation de s'arrêter. Son véhicule a été immobilisé.

Surcharge

Le 18 juillet, la brigade motorisée de Lons, suite à un accident matériel la veille à L'Étoile, sur la RD1083, contrôle un véhicule de transport léger bâché avec une surcharge de 1 080 kg. Le conducteur est verbalisé pour défaut de maîtrise et surcharge. ■

LES ROUSSES Trois cm de grêlons au golf du Mont-Saint-Jean

Vendredi, dès 18 h 15, une tempête localisée de petits grêlons s'est abattue sur le parcours du golf du Mont-Saint-Jean, tenu par Bernard Tinguely. Un orage qui a duré une demi-heure, obligeant la trentaine de joueurs à se mettre à l'abri.

Certains avaient des claquettes et, sous la grêle, ils auraient préféré chauffer les bottes !



Photo DR